

Approbation de la composition nominative de Comité Particulier

**Comité Particulier de l'application : NF 390 –
 SYSTEME DE CANALISATIONS PLASTIQUES POUR LA RENOVATION DES
 RESEAUX D'ASSAINISSEMENT**

**Président : LEBENTAL Bruno – CGEDD
 Vice-président : MOREAU Gildas – CSTB
 Secrétaire : HAMMOU Farid – CSTB**

	Membre titulaire, représentant de l'organisme					Membre suppléant, le cas échéant								
	Nom	Organisme	Date de nomination (***)	Date de reconduction (**)			Nom	Organisme	Date de nomination (***)	Date de reconduction (**)				
				Date de nomination + 3 ans	Date de nomination + 4 ans	Date de nomination + 5 ans				Date de nomination + 3 ans	Date de nomination + 4 ans	Date de nomination + 5 ans		
Collège : Fabricants / Titulaires / Sociétés de services Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : 2 à 3	JUND Emilie	BRANDENBURGER	25/01/18											
	NOIRTIN Antoine	BKP	25/01/18											
	VELTZ David	RELINNEUROPE	25/01/18											
Collège : Utilisateurs / Prescripteurs* Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : 2 à 3	LAGUBEAU Philippe	SADE	25/01/18			DELARASSE Marc	SADE	25/01/18						
	LEMEE Michel	VALENTIN	25/01/18											
	THICOIPE Xabi	EBL	25/01/18											

	Membre titulaire, représentant de l'organisme					Membre suppléant, le cas échéant						
	Nom	Organisme	Date de nomination (***)	Date de reconduction (**)			Nom	Organisme	Date de nomination (***)	Date de reconduction (**)		
				Date de nomination + 3 ans	Date de nomination + 4 ans	Date de nomination + 5 ans				Date de nomination + 3 ans	Date de nomination + 4 ans	Date de nomination + 5 ans
Collège : Organismes techniques et administrations Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : 2 à 3	HAMMOU Farid	CSTB	25/01/18				MOREAU Gildas	CSTB	25/01/18			
	LEBENTAL Bruno	C.G.E.D.D.	25/01/18				KERTESZ Christine	AFNOR CERTIFICATION	25/01/18			
	BOUVIER Sandrine	AFNOR CERTIFICATION	23/05/18									

(*) Le nombre et l'intitulé des collèges sont ceux définis dans le référentiel de certification

(**) Le mandat du membre est établi pour une durée de trois ans. Ce mandat est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives d'un an dans la limite de trois renouvellements sauf dénonciation sans juste motif par le CSTB ou le membre, par lettre recommandée avec accusé de réception, trois mois avant l'échéance de la période en cours lors du renouvellement.

Le symbole x signifie que le membre n'a pas autorisé la publication des informations le concernant sur le site internet du CSTB. (Pour les nominations avant le 31/08/2017).
 Note : les modifications par rapport à la composition nominative antérieure sont mises en évidence (trait, grisé, gras...)

Composition nominative n°1 approuvée le : 11 juin 2018

Par le responsable d'application : Gildas MOREAU

